

*Privège—M. Korchinski*

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MACKEY—LE MINISTRE CHARGÉ DE CALURA

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, j'invoque brièvement le Règlement. Je serais reconnaissant au ministre des Approvisionnement et Services (M. Blais) ou au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) d'éclaircir ce qui me semble être une ambiguïté. Nous avons deux ministres à temps partiel qui sont comptables de Statistique Canada, et rendent compte aussi des statistiques économiques et industrielles de l'État fédéral. Le décret que je vise, daté du 13 juin 1980, énonce les attributions du ministre des Approvisionnement et Services et lui désigne également des compétences au titre de la loi sur l'administration financière. Cependant, la Chambre sait qu'une part très importante du travail de Statistique Canada consiste à réunir les renseignements prévus par la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, la CALURA. Il semble que le ministre des Approvisionnement et Services, de qui relève Statistique Canada, tient ses pouvoirs de la loi sur les statistiques, mais je ne sais pas exactement, non plus peut-être que d'autres députés, de qui relèvent les rapports CALURA.

Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre, le président du Conseil du Trésor, le ministre des Approvisionnement et Services ou quelqu'un d'autre pourrait renseigner la Chambre, et moi-même en particulier, et lui dire qui est officiellement responsable de l'application de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Quelqu'un le sait-il?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnement et Services):** Madame le Président, en vertu des pouvoirs qui me sont octroyés, je suis responsable de l'application de cette loi.

\* \* \*

### QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. KORCHINSKI—LE DROIT DE PAROLE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Madame le Président, je soulève la question de privilège. C'est avec le plus grand regret que je dois prendre la parole à propos de l'impossibilité où je me trouve de poser une question supplémentaire. Votre Honneur sait que la semaine dernière un employé de mon bureau a téléphoné au vôtre pour vous aviser de mon intention de poser une question. J'ai attendu pendant quatre jours, et me suis levé maintes fois, et j'ai fini par apprendre que mon nom était sur une espèce de liste prioritaire. Je ne m'étais pas rendu compte qu'il y avait différentes classes de députés à la Chambre, qu'il y en avait une première, une deuxième et une troisième.

**Des voix:** Règlement.

**M. Korchinski:** J'insiste sur le fait que j'ai une question très sérieuse à poser et je considère qu'il est de mon devoir de le faire au nom de mes commettants. Mes électeurs ne peuvent s'adresser à personne d'autre, et à tort ou à raison, ils m'ont choisi. Ils me choisissent depuis 22 ans, non pas parce que je reste à ma place sans pouvoir poser une question, mais parce que je travaille pour défendre leurs intérêts.

Peut-être existe-t-il une entente entre quelqu'un que je ne connais pas et la présidence. S'il en est ainsi, je voudrais savoir pourquoi un député qui siège à la Chambre depuis longtemps ne peut demander la parole et avoir autant de temps qu'un autre à qui on permet de poser des questions supplémentaires. Peu importe qu'ils soient dans les premiers bancs ou en demi-cercle comme un peloton d'exécution, l'important est que je représente 50,000 ou 60,000 personnes comme député et qu'il m'arrive parfois d'avoir une question à poser à un ministre.

**Des voix:** Règlement.

**M. Korchinski:** Il m'est arrivé une autre fois d'obtenir la parole, mais là encore je n'ai eu droit qu'à une seule question. Je suis resté patiemment assis. J'ai supporté cela pendant toute la dernière session. Je n'ai pu poser que quelques questions. Je suis allé voir l'ancien Orateur à son bureau à deux reprises pour lui demander ce qui se passait, ce qui clochait dans ma façon de poser des questions ou pour quelle raison on ne permettait pas au représentant de Mackenzie de se faire entendre.

Je suis demeuré sans broncher à ma place en espérant de ne pas avoir à aborder cette affaire en public. Je regrette, madame le Président, d'être maintenant obligé de demander la parole, mais je n'ai pas l'intention d'attendre pendant quatre ans que quelqu'un tire une ficelle. Je ne suis pas habitué au rôle de pantin, et pour le moment, je n'ai pas l'intention d'en devenir un.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Il est temps que je fasse une mise au point, et je suis bien documentée, car je tiens un compte exact du nombre de députés de l'arrière-ban, de députés qui siègent sur les premières banquettes, de députés conservateurs, néo-démocrates et libéraux à qui j'accorde la parole. J'étudie mes notes tous les jours car, le lendemain, s'il s'est produit un certain déséquilibre, je tiens à y remédier immédiatement. Je le répète, je demande justice instantanément à la Chambre, et une pareille justice doit parfois être révisée. Si je constate que la balance a penché un peu trop d'un côté ou de l'autre, j'essaie d'y remédier dès le lendemain, et tous les matins, j'examine les chiffres relatifs à la période des questions de la veille et me moque de ce qu'on ait prétendu que je n'accordais pas la parole aux députés de l'arrière-ban parce que je ne connaissais pas leur nom, mais les chiffres que j'ai prouvent tout à fait le contraire. Permettez-moi de vous dire que je connais tous vos noms maintenant et toutes vos circonscriptions.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Le député de Mackenzie (M. Korchinski) a dit qu'il s'était levé maintes fois pendant trois ou quatre jours, mais je dois lui répondre qu'il n'est pas le seul.

Je suis bien désolé pour les députés qui doivent se lever constamment mais qui ne réussissent pas à figurer sur ma liste. Le député doit donc être patient, parce que chaque député veut obtenir la parole pour poser des questions d'intérêt national ou même des questions concernant sa circonscription. J'essaie d'être juste, et je pourrais fournir les chiffres relatifs à l'honorable député pour voir si je lui ai accordé la parole moins souvent qu'aux autres. Mais je ne le pense pas.